



Intégration de la gestion adaptative dans le cadre des autorisations environnementales

Présentation pour:

Congrès annuel de l'Association Québécoise pour l'évaluation d'impacts

par

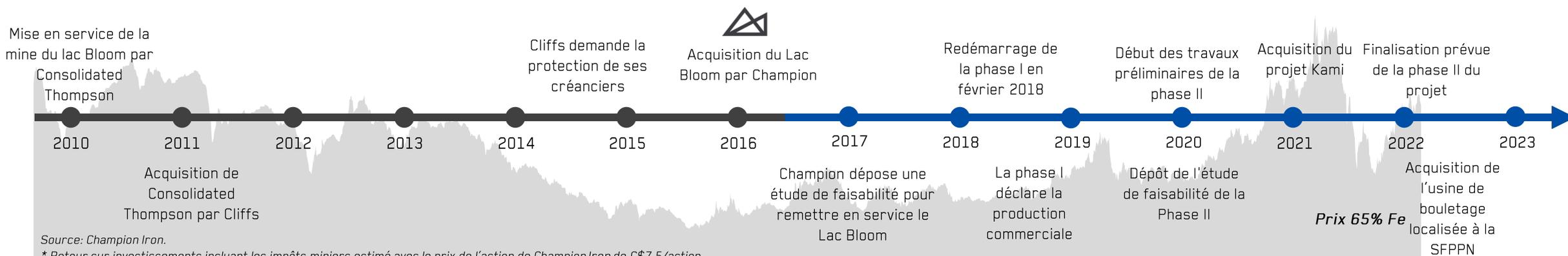
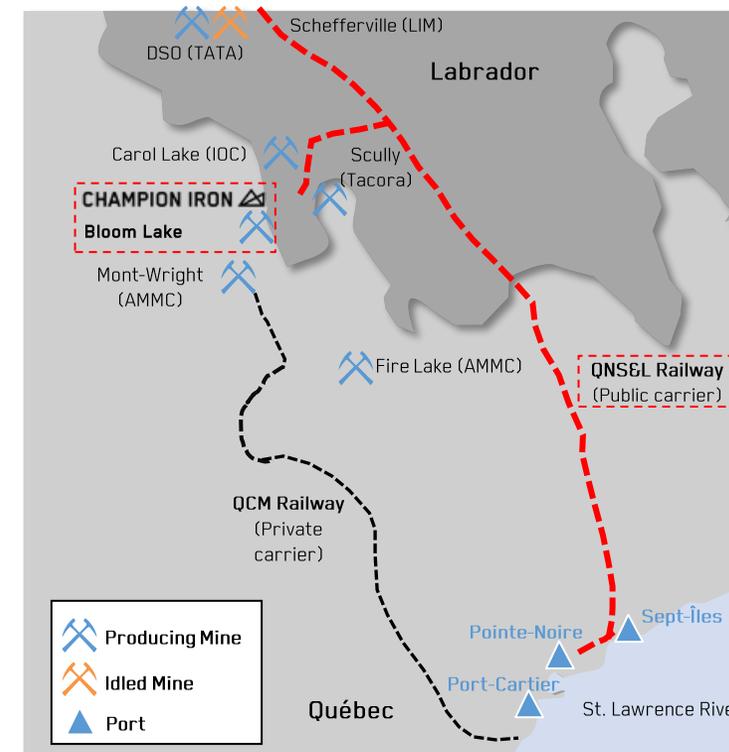
Michel Groleau

Directeur corporatif affaires gouvernementales

26 octobre 2023

SURVOL DE L'ENTREPRISE

- Minerai de fer Québec (MFQ) est une société 100 % québécoises dirigée par des experts d'ici.
- Depuis la reprise des actifs du Lac Bloom, MFQ a prouvé sa capacité à produire, de façon durable, un concentré de minerai de fer de haute pureté.
- Grâce à l'expertise développée sur la Côte-Nord, MFQ contribue significativement à la décarbonation de l'industrie de l'acier tout en générant d'importantes retombées économiques dans la région et pour le Québec.
- Collaboration avec le gouvernement du Québec depuis la relance des activités du Lac Bloom.



Source: Champion Iron.

* Retour sur investissements incluant les impôts miniers estimé avec le prix de l'action de Champion Iron de C\$.7.5/action.



Ordre du jour

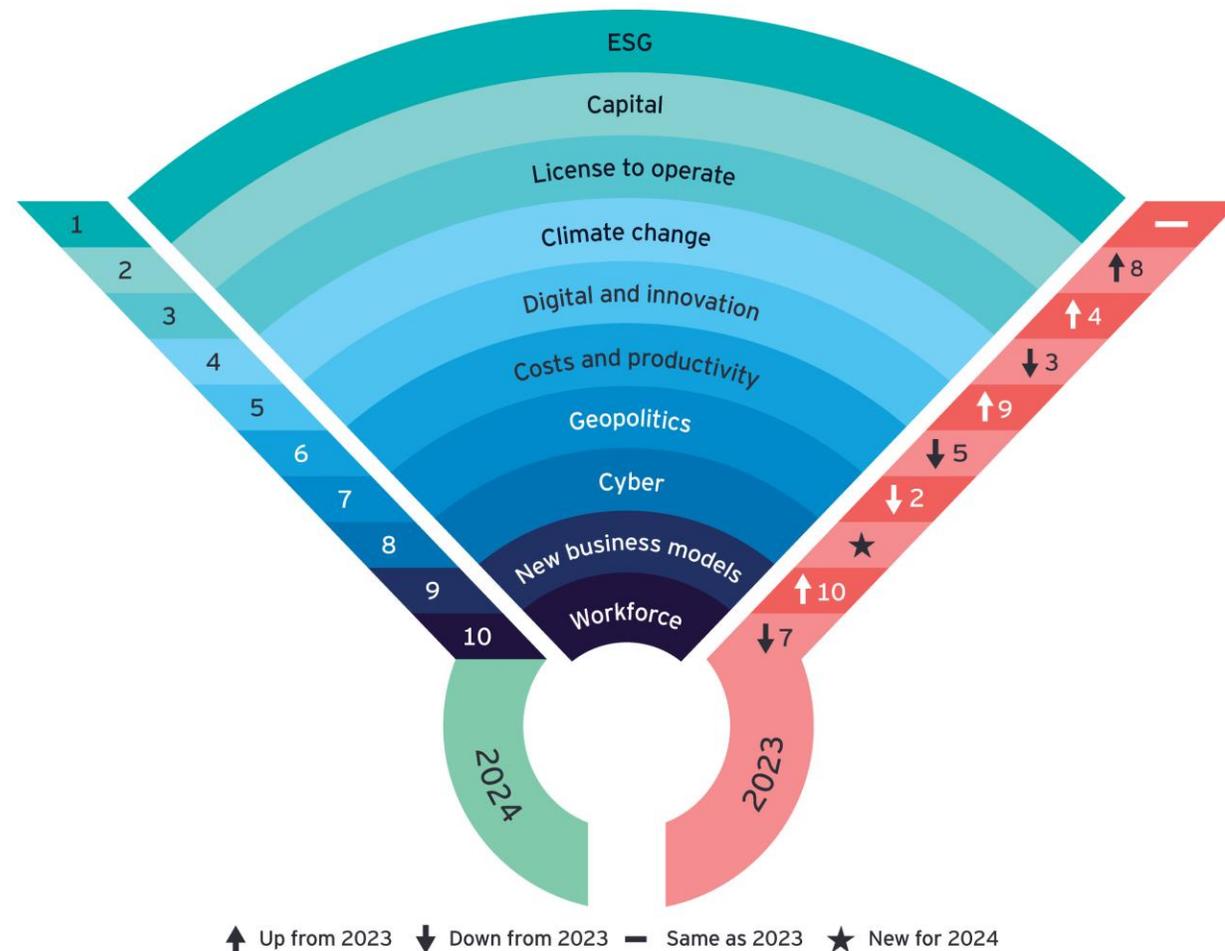
- Développement d'un projet minier
- Étude de faisabilité et rapport NI-43-101
- Gestion adaptative
- Étude de cas: Le projet minier Whale Tail, Nunavut
- Intégration au processus réglementaire



Top 10 risques de l'industrie minière pour 2024

En 2024, les compagnies minières devront faire face à une pression croissante pour faire davantage en matière de lutte contre le changement climatique, s'attaquer à une liste croissante de problématiques liées à l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance), et développer une culture d'entreprise plus saine et attrayante pour les employés. Les entreprises qui adoptent une combinaison de stratégies, renforcent leur engagement auprès des communautés et des investisseurs, et adoptent une vision globale de ces enjeux peuvent trouver des opportunités positives au sein de ces risques et maintenir leur croissance en période de volatilité.

Ernst & Young (EY) complète une analyse de risques annuelle qui consiste à un sondage d'une centaine de hauts gestionnaires de l'industrie.
https://www.ey.com/en_ca/mining-metals/risks-opportunities





Les grande phase d'un projet minier

- Exploration
- Évaluation préliminaire
- Étude de faisabilité
- Conception et planification
- Construction
- Exploitation
- Fermeture et réhabilitation
- Surveillance et gestion post-fermeture

Mise en valeur



Le taux de réussite, c'est-à-dire les projets d'exploration qui débouchent sur l'ouverture d'une mine, peut être de 1 sur 1 000.



Un projet minier, de la prospection à la fermeture et à la restauration, nécessite un investissement d'environ 1 milliard de dollars, parfois beaucoup plus.



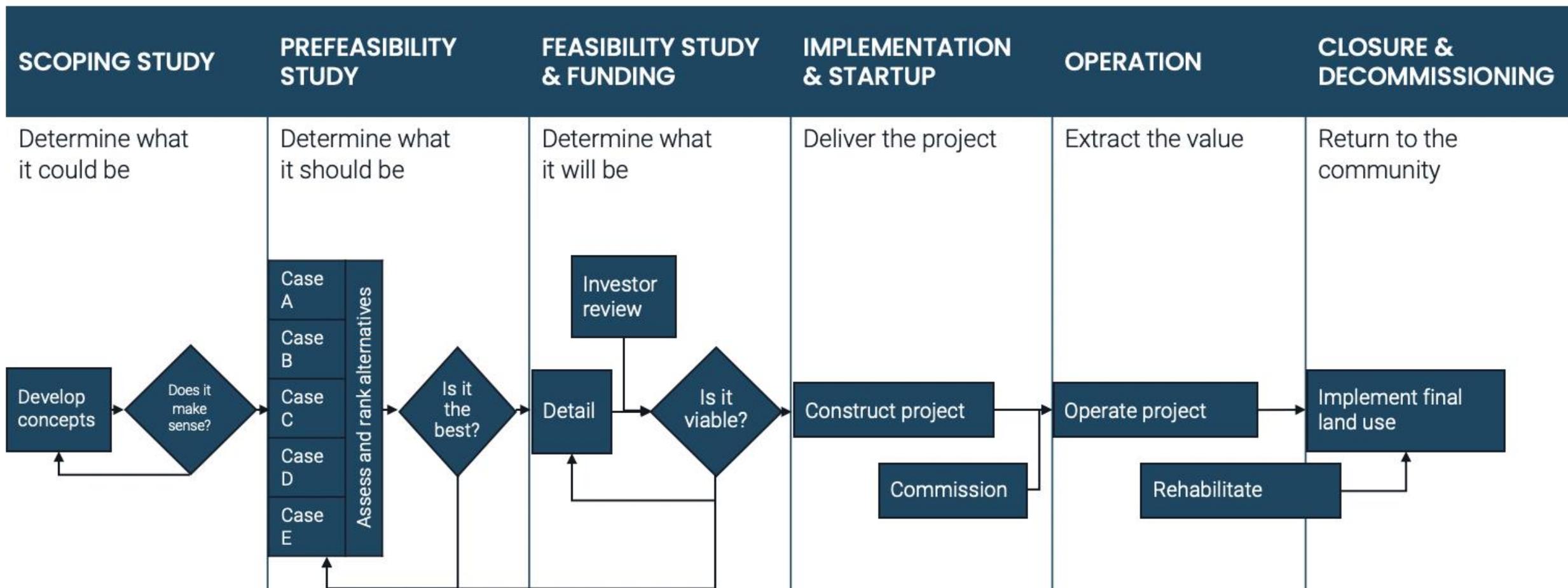
Annexe pour les projets miniers

Section 2.1.3 – Contexte et raison d'être du projet

Dans la présentation du contexte et de la raison d'être du projet, l'initiateur du projet doit clairement exposer le fait que l'étude de faisabilité du projet a été réalisée. L'étude d'impact doit présenter et prendre en compte les principales caractéristiques techniques et économiques du projet telles qu'elles apparaissent dans l'étude de faisabilité définie par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM). L'analyse des impacts doit être basée sur ces caractéristiques.

L'étude d'impact doit donc être déposée seulement si l'étude de faisabilité a été réalisée, afin que l'on puisse s'assurer que le projet ne sera pas modifié de façon majeure au cours du processus d'évaluation environnementale et que les impacts anticipés et analysés sont bien ceux qui ont le potentiel de se produire lors de la réalisation du projet et qui seront présentés au public.

Les étapes de la mise en valeur d'un projet minier

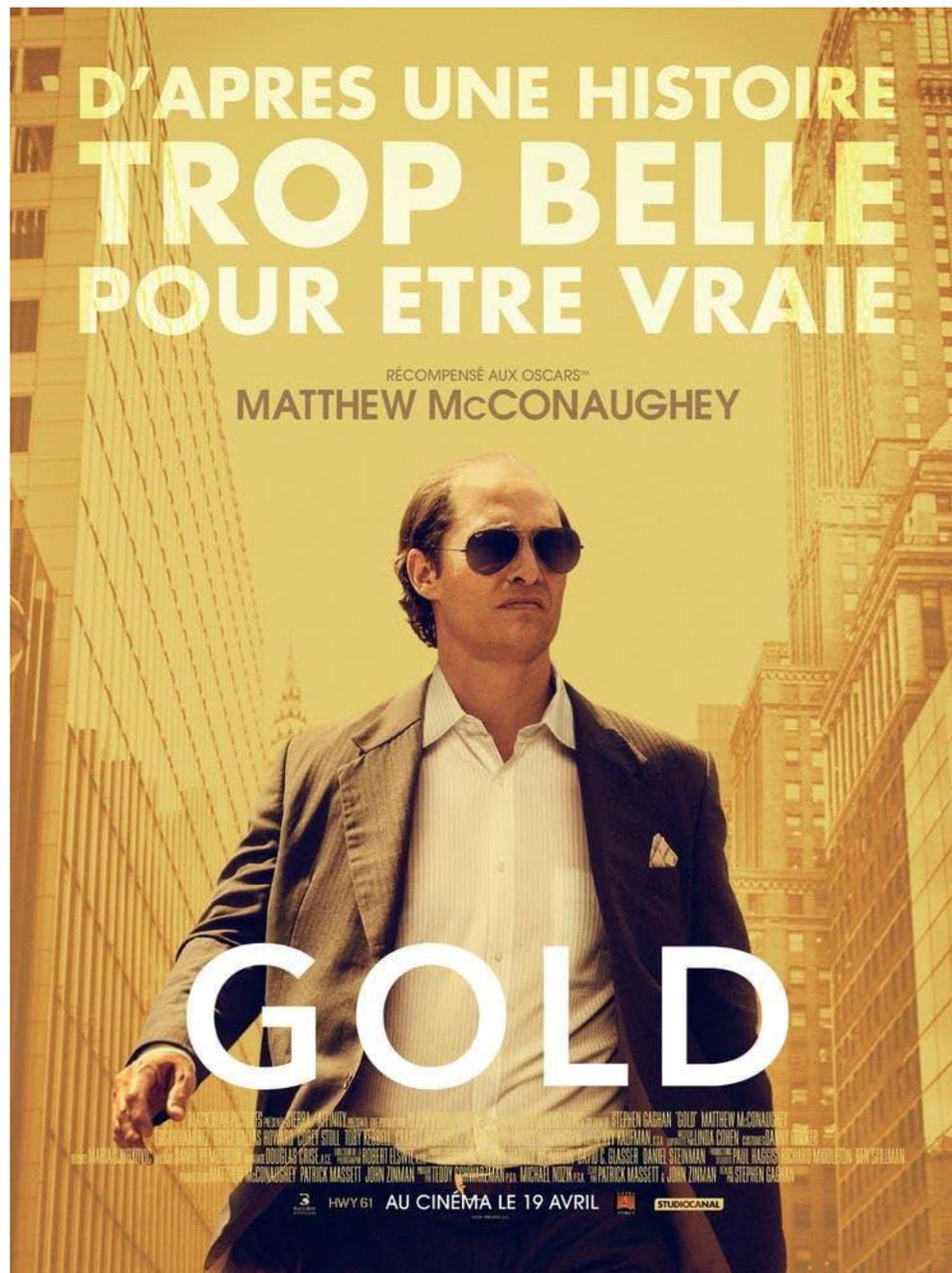




La petite histoire

L'objectif de la Norme canadienne 43-101 est de garantir que des informations trompeuses, erronées ou frauduleuses concernant les propriétés minérales ne sont pas publiées ni promues auprès des investisseurs sur les bourses de valeurs supervisées par l'Autorité des marchés financiers canadiens.

Le NI 43-101 a été créé après le scandale de Bre-X pour protéger les investisseurs contre les divulgations non fondées de projets minéraux.





Les rapports 43-101

Qu'est-ce?

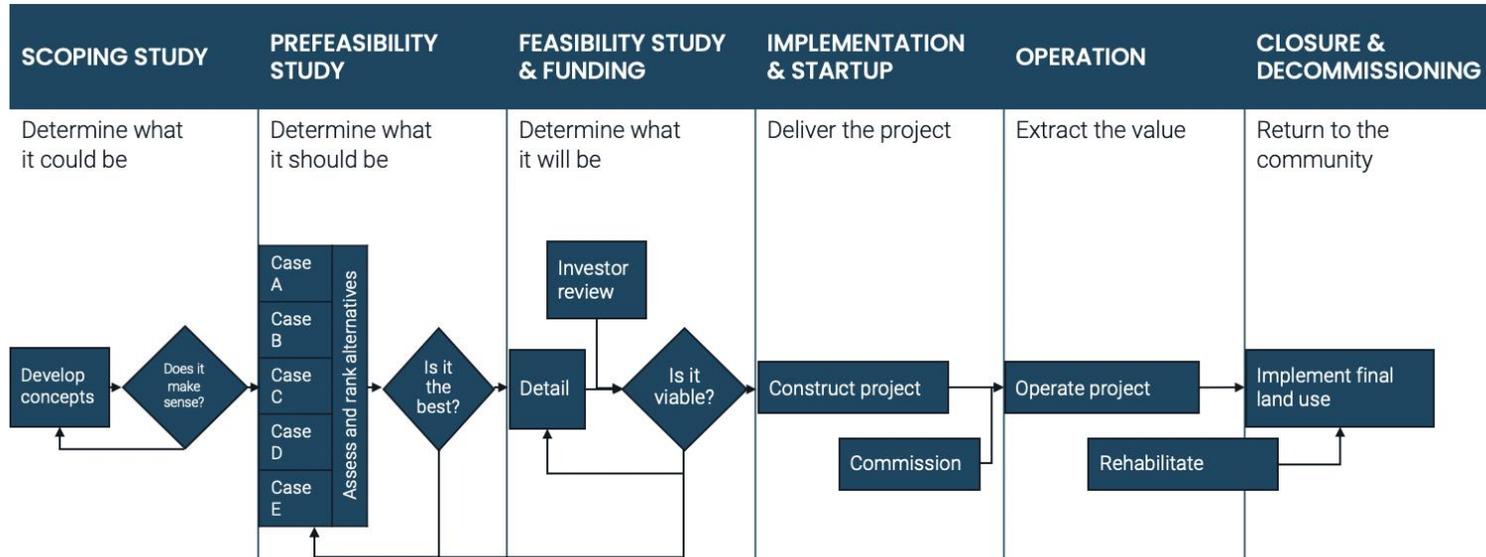
Un rapport 43-101 est un document technique utilisé principalement dans l'industrie minière au Canada pour fournir une évaluation transparente et réglementée des ressources minérales et des réserves minérales d'un projet minier. Le nom "43-101" fait référence à la réglementation canadienne qui régit la préparation de ces rapports. Plus précisément, le rapport 43-101 se base sur le Règlement 43-101 du Règlement sur les normes minimales d'information technique et sur les normes minimales d'information financière pour les émetteurs assujettis, qui est émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Pourquoi?

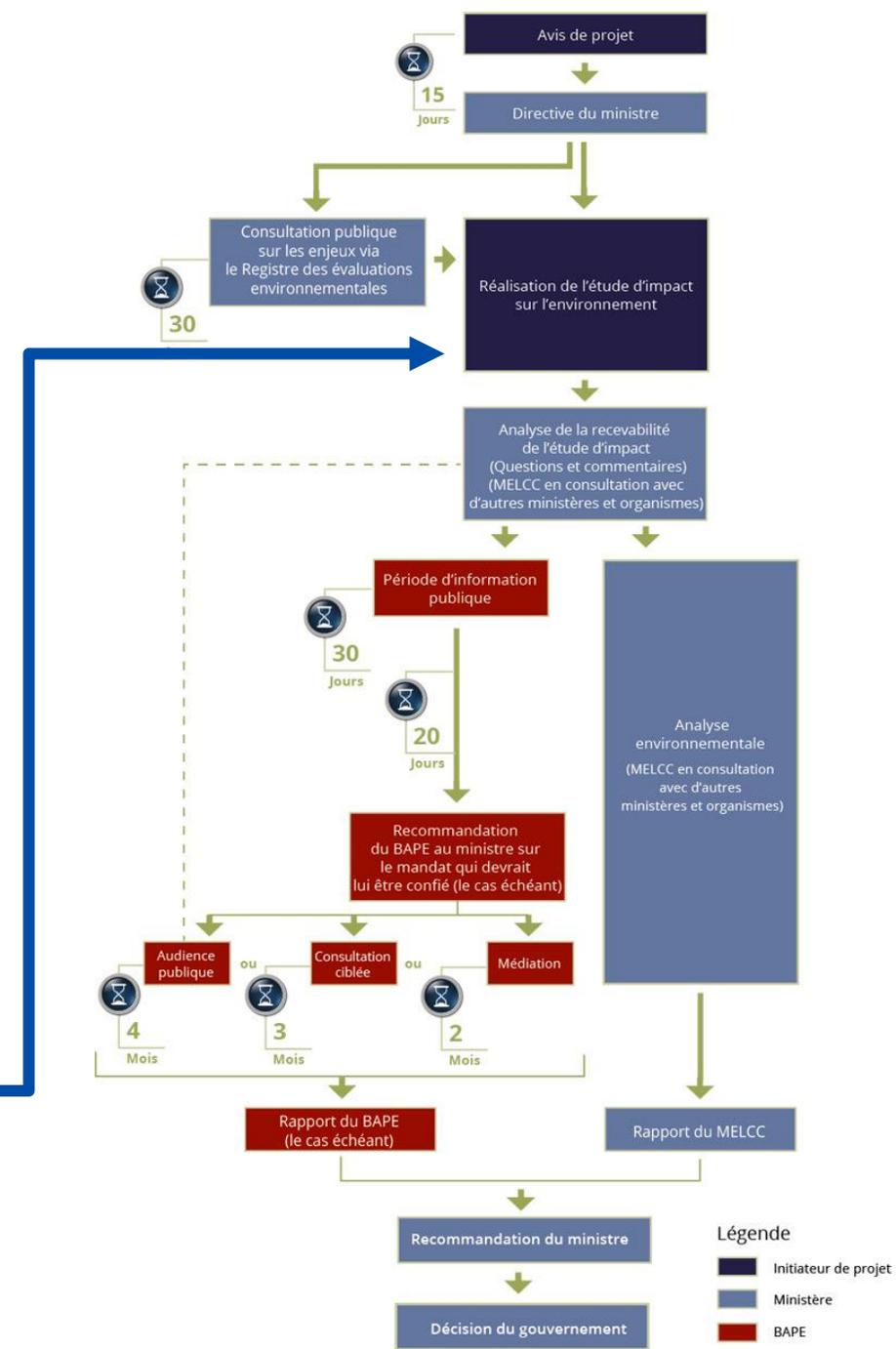
Les rapports 43-101 sont utilisés pour informer les investisseurs, les organismes de réglementation, les actionnaires et d'autres parties prenantes sur la qualité des données et des estimations concernant les ressources et les réserves minérales d'un projet. Ces rapports sont préparés par des professionnels qualifiés, généralement des géologues, des ingénieurs miniers ou d'autres experts de l'industrie, qui doivent respecter des normes strictes en ce qui concerne la collecte de données, l'analyse et la présentation des informations.

Ces rapports jouent un rôle essentiel dans la transparence et la fiabilité de l'information fournie aux investisseurs et aux parties prenantes dans l'industrie minière, contribuant ainsi à la prise de décision éclairée en matière d'investissement et de développement de projets miniers au Canada.

Étude d'impact environnementale



Rapport Technique 43-101



Contenu d'un rapport 43-101

FORM 43-101F1
TECHNICAL REPORT

Table of Contents

TITLE

CONTENTS OF THE TECHNICAL REPORT

Title Page
Date and Signature Page
Table of Contents
Illustrations

Item 1:	Summary
Item 2:	Introduction
Item 3:	Reliance on Other Experts
Item 4:	Property Description and Location
Item 5:	Accessibility, Climate, Local Resources, Infrastructure and Physiography
Item 6:	History
Item 7:	Geological Setting and Mineralization
Item 8:	Deposit Types
Item 9:	Exploration
Item 10:	Drilling
Item 11:	Sample Preparation, Analyses and Security
Item 12:	Data Verification
Item 13:	Mineral Processing and Metallurgical Testing
Item 14:	Mineral Resource Estimates
Item 15:	Mineral Reserve Estimates
Item 16:	Mining Methods
Item 17:	Recovery Methods
Item 18:	Project Infrastructure
Item 19:	Market Studies and Contracts
Item 20:	Environmental Studies, Permitting and Social or Community Impact
Item 21:	Capital and Operating Costs
Item 22:	Economic Analysis
Item 23:	Adjacent Properties
Item 24:	Other Relevant Data and Information
Item 25:	Interpretation and Conclusions
Item 26:	Recommendations
Item 27:	References

Chapitre 26: Recommandations

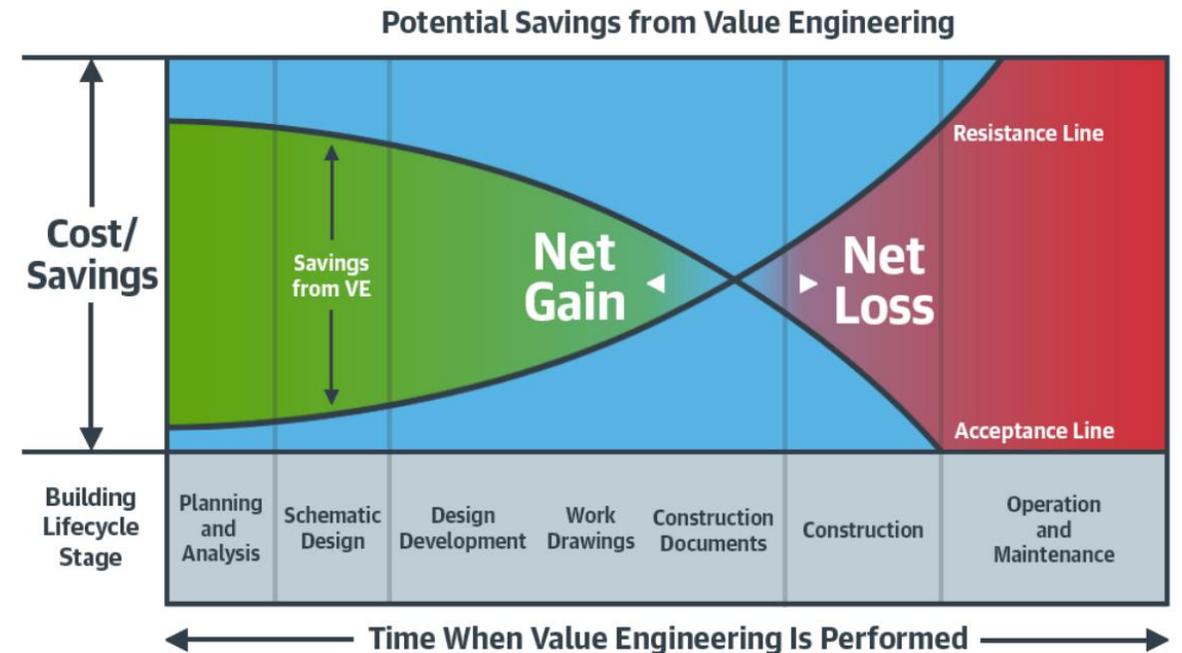
Les risques et opportunités liés à un projet minier sont généralement inclus dans plusieurs sections d'un rapport 43-101, notamment dans le chapitre Recommandations.

Les risques et opportunités sont des éléments essentiels de tout rapport 43-101, car ils aident à informer les parties prenantes sur les facteurs qui peuvent influencer la viabilité et la rentabilité d'un projet minier. Ils sont généralement abordés de manière à fournir une vision équilibrée et complète des enjeux auxquels le projet est confronté. Les recommandations, en particulier, peuvent contribuer à atténuer les risques identifiés et à exploiter les opportunités pour maximiser la valeur du projet.



Recommandations courantes

- ✓ Poursuivre l'exploration
- ✓ Réévaluer les modèles géologiques
- ✓ Optimiser la conception minière
- ✓ Réduire les coûts d'exploitation
- ✓ Réaliser des études de cas supplémentaires
- ✓ Mettre en œuvre des mesures d'atténuation environnementale
- ✓ Mettre en place un plan de gestion sociale
- ✓ Mettre à jour les études de faisabilité
- ✓ Gérer les risques de prix des métaux

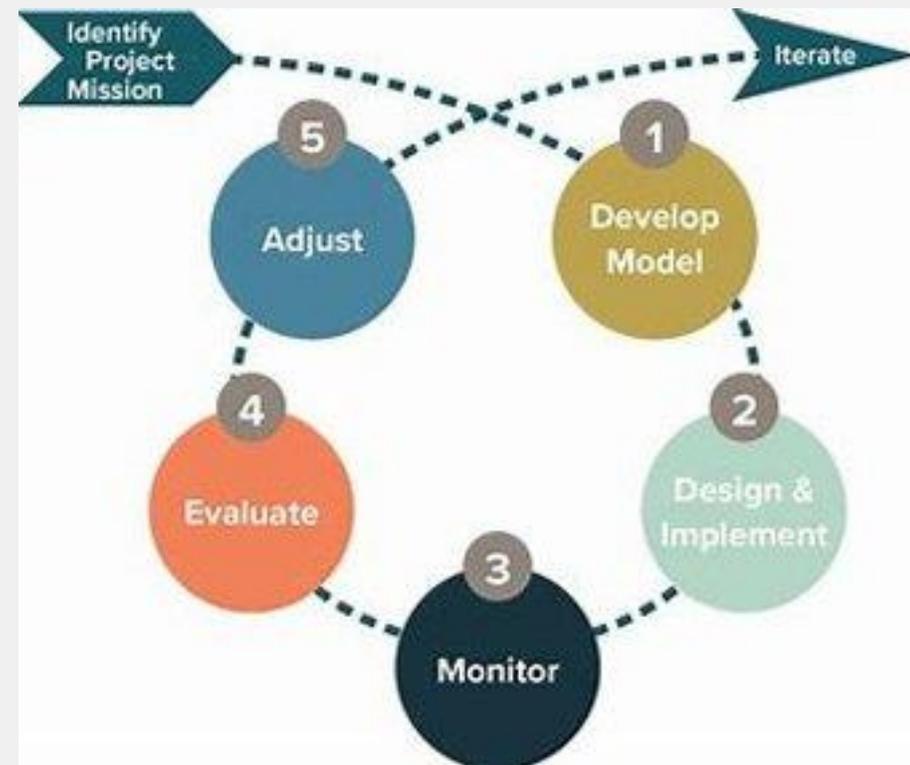




Définition

Gestion adaptative

La gestion adaptative vise à favoriser la résilience et l'efficacité en reconnaissant la complexité et l'incertitude de l'environnement dans lequel les décisions sont prises. Elle constitue une approche de gestion de risque qui vise à s'adapter aux changements et aux incertitudes notamment dans le cadre d'un projet complexe. Elle offre un cadre permettant d'aborder les problèmes de manière plus souple et évolutive, en mettant l'accent sur l'acquisition de connaissance et l'adaptation continue.





Étude de cas

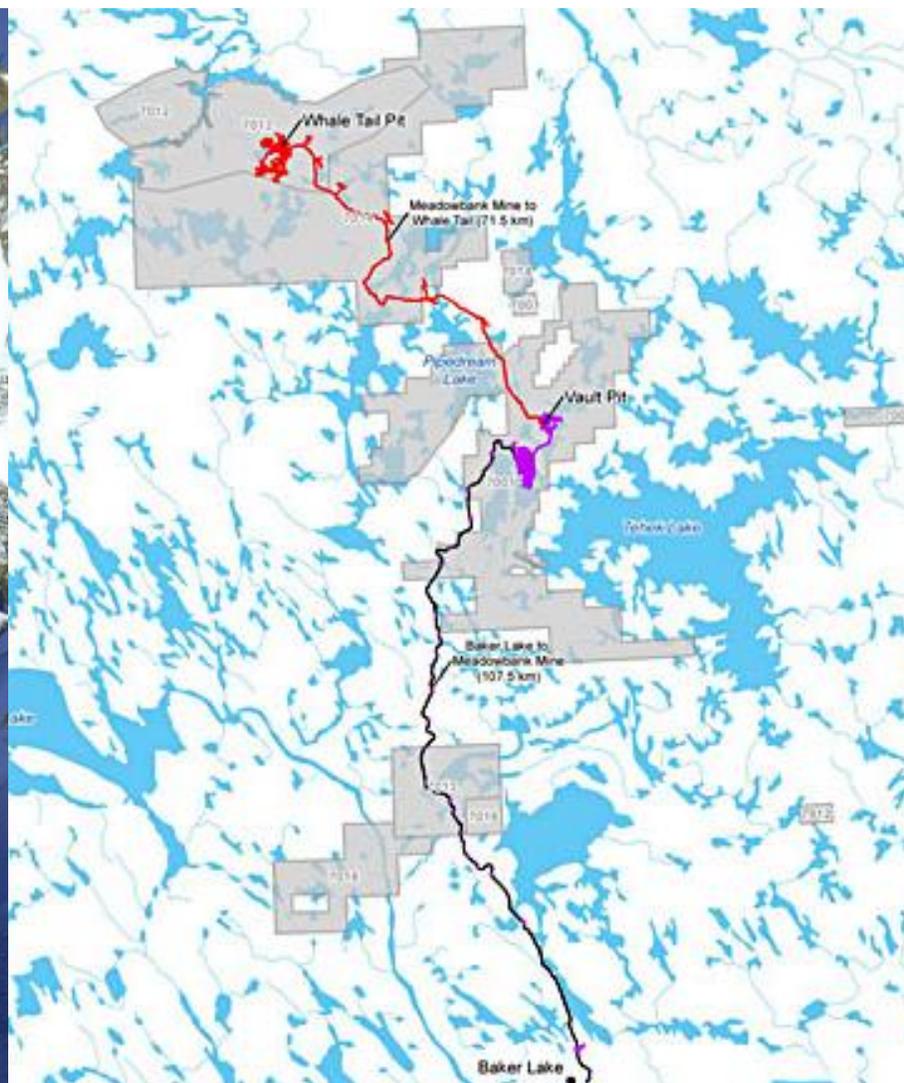
Le projet minier Whale Tail

Nunavut

Agnico Eagle Mines



Projet Minier Whale Tail





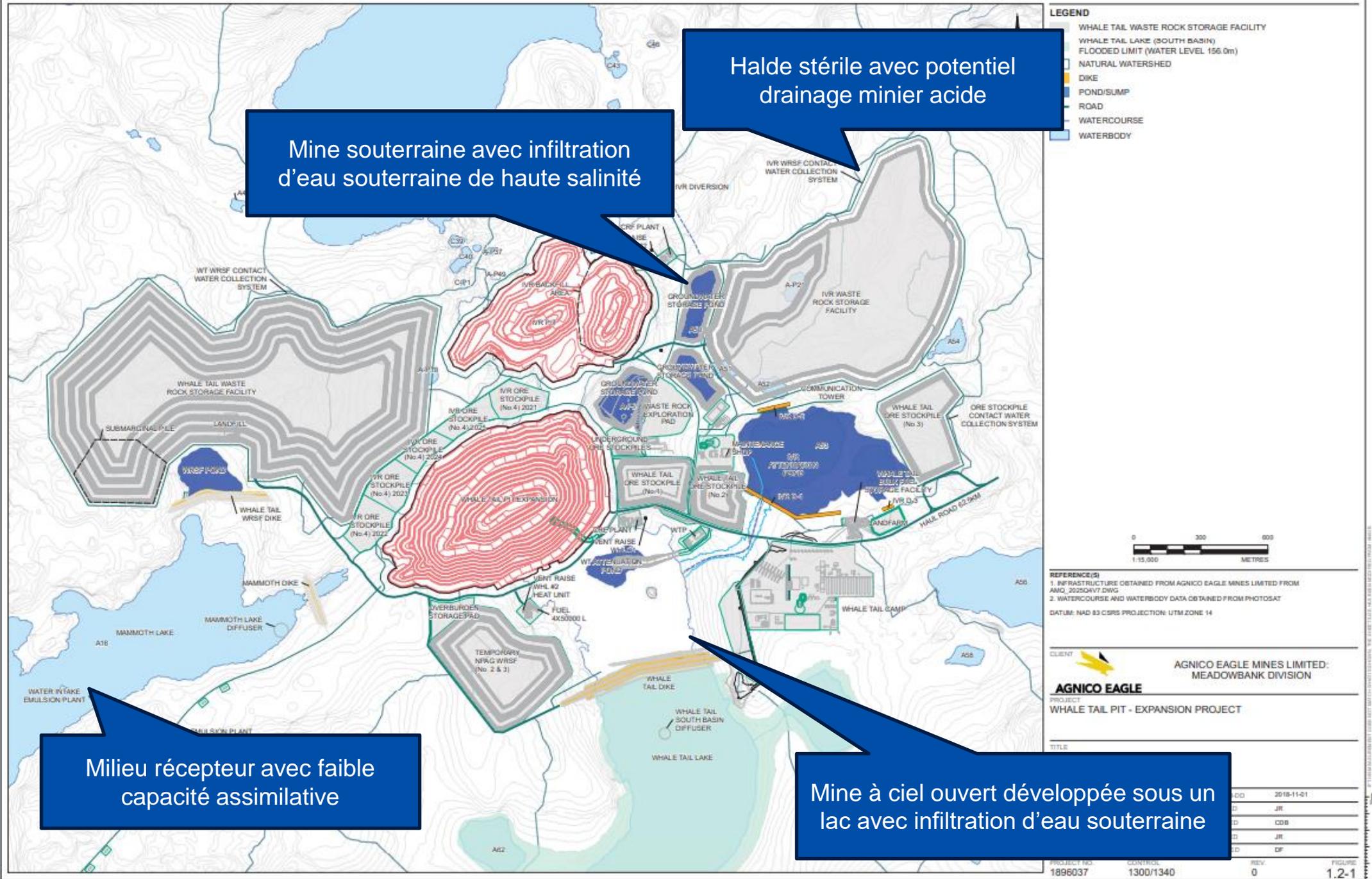
Whale Tail Mining Project





Whale Tail Mining Project





Mine souterraine avec infiltration d'eau souterraine de haute salinité

Halde stérile avec potentiel drainage minier acide

Milieu récepteur avec faible capacité assimilative

Mine à ciel ouvert développée sous un lac avec infiltration d'eau souterraine

LEGEND

- WHALE TAIL WASTE ROCK STORAGE FACILITY
- WHALE TAIL LAKE (SOUTH BASIN)
- FLOODED LIMIT (WATER LEVEL 156.0m)
- NATURAL WATERSHED
- DIKE
- POND/SUMP
- ROAD
- WATERCOURSE
- WATERBODY

0 300 600
1:15,000 METRES

REFERENCE(S)

- INFRASTRUCTURE OBTAINED FROM AGNICO EAGLE MINES LIMITED FROM AMQ_202504V7.DWG
- WATERCOURSE AND WATERBODY DATA OBTAINED FROM PHOTOSAT

DATUM: NAD 83 CSRS PROJECTION: UTM ZONE 14

CLIENT **AGNICO EAGLE MINES LIMITED:**
MEADOWBANK DIVISION

AGNICO EAGLE

PROJECT
WHALE TAIL PIT - EXPANSION PROJECT

TITLE

PROJECT NO.	1896037	CONTROL	1300/1340	REV.	0	FIGURE	1.2-1
-------------	---------	---------	-----------	------	---	--------	-------



Étude de cas



Whale Tail Pit Expansion Project – Adaptive Management Plan
Version 1.2; December 2020

WHALE TAIL PIT EXPANSION PROJECT
Adaptive Management Plan

Prepared by:
Agnico Eagle Mines Limited – Meadowbank Division

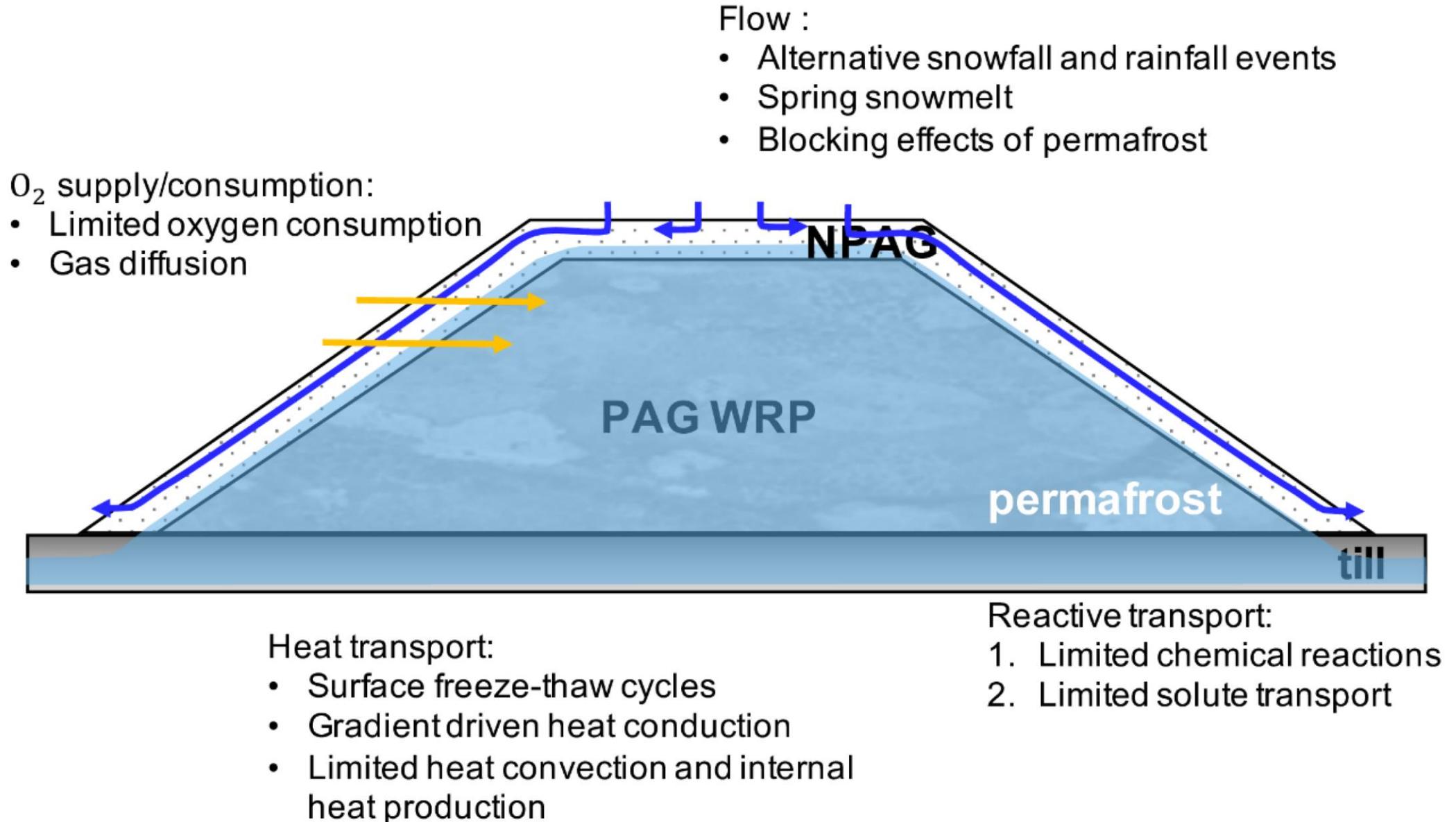
Version 1.2
December 2020

TABLE OF CONTENTS

DISTRIBUTION LIST	II
DOCUMENT CONTROL	III
1 INTRODUCTION	1
2 ADAPTIVE MANAGEMENT PLAN	3
2.1 Waste Rock Management	3
2.1.1 WRSF Permafrost Aggradation	3
2.1.2 WRSF Surface Water Balance and Active Layer Development	6
2.2 Water Management	9
2.2.1 Receiver Water Quality	9
2.2.2 Surface Water Quantity	13
2.2.3 Underground Water Quantity Adaptive Management Strategy	16
3 REFERENCES	18



Encapsulation thermique des haldes à stérile





Encapsulation thermique des haldes à stérile

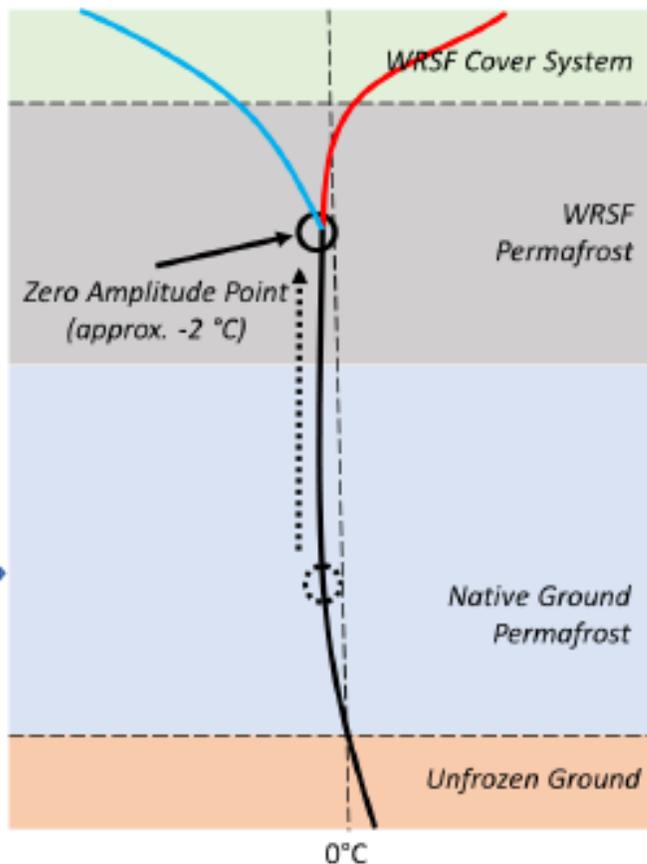


Table 1: WRSF Permafrost Aggradation Adaptive Management Strategy.

Adaptive Management Level	Threshold	Management Strategy
Level 0 (Normal Operating Condition)	-	<ul style="list-style-type: none"> Monitor temperature at depth within WRSF. Monitor temperature in base of WRSF. Report rate of permafrost aggradation from monitoring data in the Annual Report.
Level 1 (Situation of Concern)	Average zero amplitude point does not move upwards	<ul style="list-style-type: none"> Continue Level 0 management strategy. Complete review of climate data to place WRSF permafrost aggradation rate in context of long-term climate conditions. Complete data review of site, regional ground thermal data and WRSF thermal data in context of regional permafrost conditions. Report results for data review in the Annual Report.
Level 2 (Situation of Concern)	Average zero amplitude point does not move upwards for two consecutive years	<ul style="list-style-type: none"> Continue Level 1 management strategy. Modification of instrumentation program based on interpretation of existing data and understanding of mechanism (could include installation of thermistors and downhole monitoring instruments). Complete review of physical and geochemical properties of WRSF materials including: <ul style="list-style-type: none"> Geochemical testing of drill cuttings and/or grab samples obtained from additional monitoring program (noted above). Report results of additional testing / monitoring in the Annual Report.
Level 3 (Situation of Concern)	Average zero amplitude point does not move upwards for three consecutive years AND Geotechnical and geochemical properties of waste rock from Level 2 review are outside the bounds of those used in modelling	<ul style="list-style-type: none"> Continue Level 1 management strategy, including the review of additional data collected in Level 2 management strategy. Update modelling of permafrost aggradation predictions based on calibrated material properties and in situ conditions as well as updated climate model predictions available. Update WRSF water balance and water quality model based on results of updated thermal model to understand impact on performance of the structure. Report updated performance targets for permafrost aggradation based on updated modelling in the Annual Report.
Level 4 (High Risk Situation)	Updated performance predicted by modelling does not fit within overall project closure objective as detailed in the ICRP (Agnico Eagle 2019a)	<ul style="list-style-type: none"> Implement construction measures to mitigate risk to the receiving environment. This will be situation specific based on result of previous level but could include: <ul style="list-style-type: none"> Construction of passive ground freezing systems; Construction of active ground freezing systems; Relocation / reconfiguration of WRSF; Construction of new or expanded interception structures for water (ponds, sump, ditch, other conveyance systems) to redirect WRSF contact water in the flooded pits.

Post - Construction



Qualité des eaux des milieux récepteurs

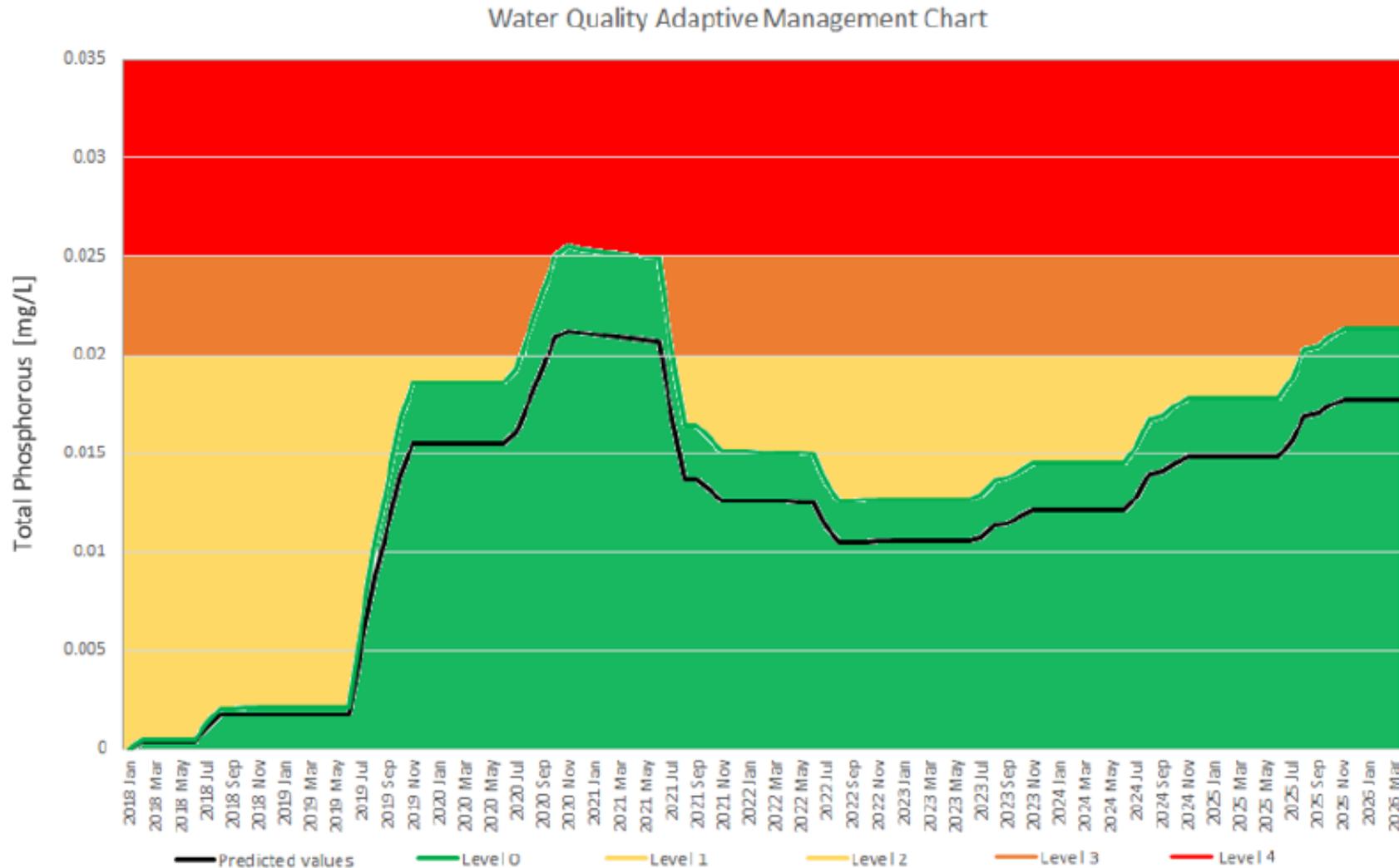


Figure 2: Receiver Water Quality Adaptive Management Chart

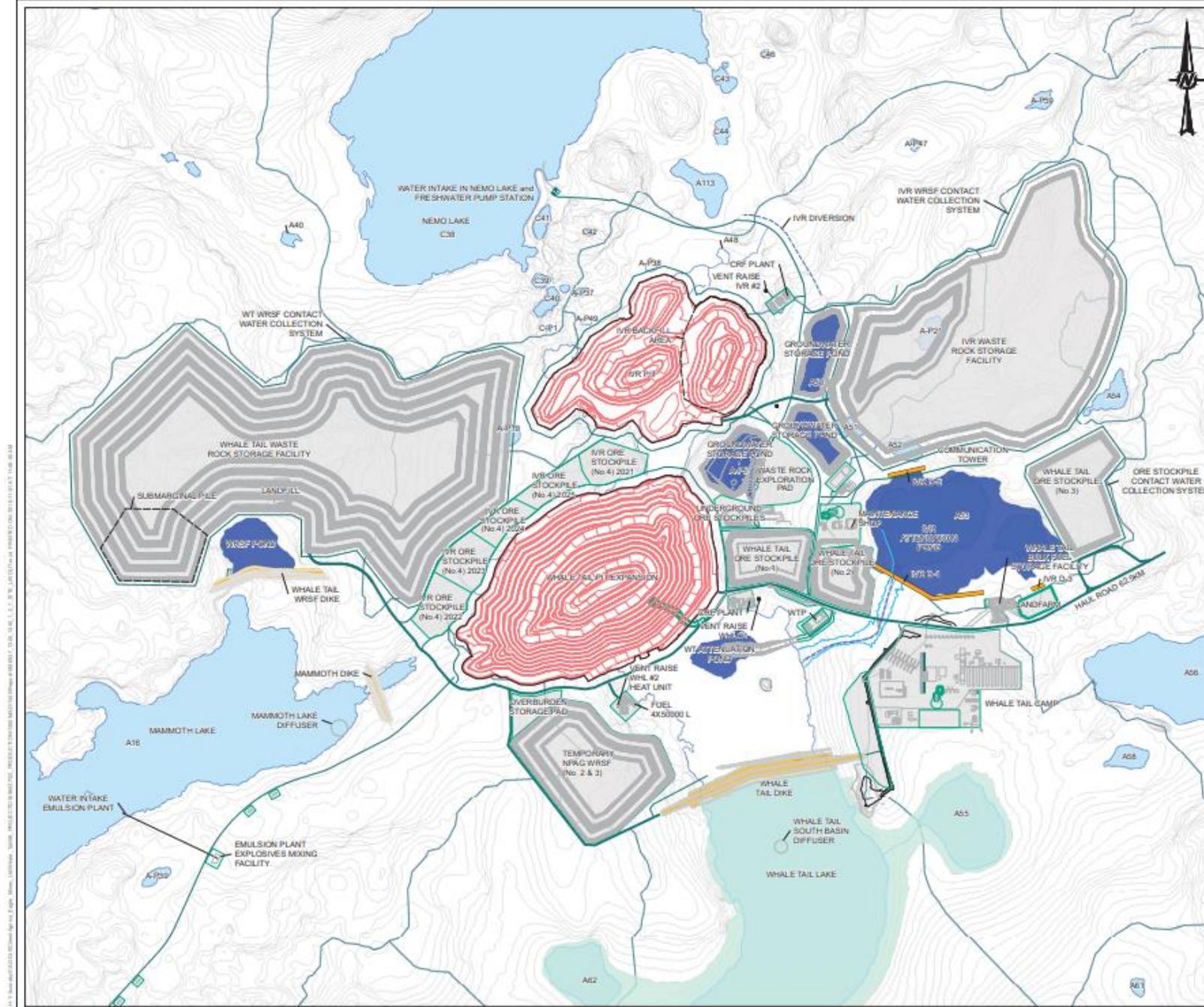
Niveau 0 – Égale ou sous les concentrations projetées

Niveau 1 – 2 suivis subséquents montrant des concentrations 20% au-dessus des résultats projetés dans le milieu récepteur et sous la limite représentant 80% objectifs de qualité d'eau spécifique au projet pour les milieux récepteurs

Niveau 2 – 2 suivis subséquents montrant des concentrations 20% au-dessus des résultats projetés dans le milieu récepteur et entre la limite représentant 80 à 100% des objectifs de qualité d'eau spécifique au projet pour les milieux récepteurs

Niveau 3 – 2 suivis subséquents montrant des concentrations 20% au-dessus des résultats projetés dans le milieu récepteur et entre la limite représentant 100 à 120% des objectifs de qualité d'eau spécifique au projet pour les milieux récepteurs

Niveau 4 – 2 suivis subséquents montrant des concentrations 20% au-dessus des résultats projetés dans le milieu récepteur et au-dessus de la limite représentant 120% des objectifs de qualité d'eau spécifique au projet pour les milieux récepteurs



- LEGEND**
- WHALE TAIL WASTE ROCK STORAGE FACILITY
 - WHALE TAIL LAKE (SOUTH BASIN)
 - FLOODED LIMIT (WATER LEVEL 156.0m)
 - NATURAL WATERSHED
 - DIKE
 - POND/SUMP
 - ROAD
 - WATERCOURSE
 - WATERBODY



REFERENCE(S)
 1. INFRASTRUCTURE OBTAINED FROM AGNICO EAGLE MINES LIMITED FROM AMQ_202504V7.DWG
 2. WATERCOURSE AND WATERBODY DATA OBTAINED FROM PHOTOSAT
 DATUM: NAD 83 CSRS PROJECTION: UTM ZONE 14

CLIENT
AGNICO EAGLE MINES LIMITED: MEADOWBANK DIVISION

PROJECT
WHALE TAIL PIT - EXPANSION PROJECT

TITLE
SITE LAYOUT

CONSULTANT	YYYY-MM-DD	2018-11-01
	DESIGNED	JR
	PREPARED	COB
	REVIEWED	JR
	APPROVED	DF

PROJECT NO: 1896037 CONTROL: 1300/1340 REV: 0 FIGURE: 1.2-1

**Table 3: Receiver Water Quality Adaptive Management Strategy.**

Adaptive Management Level	Threshold	Management Strategy
Level 0 (Normal operating condition)	-	<ul style="list-style-type: none"> • Continue monitoring as per Water Quality and Flow Monitoring Plan. • Update water balance and water quality forecast as part of the Annual Report.
Level 1 (Area of concern)	<p>Difference between predicted base case values and two subsequent exceedances above level 0 in water quality measured values in the receiver are 20% or greater AND</p> <p>Two subsequent exceedances above Level 0 in water quality measured values in the receiver are less than 80% of the CCME Water Quality Guidelines for the Protection of Aquatic Life criteria or site-specific water quality objectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continue Level 0 management strategy. • Complete analysis of site wide water quantity and quality data to identify and assess cause(s) of the difference(s) and reported to the NWB. • Report results of data review in annual reporting to the NWB including implications on the Water management plan and the evaluation of potential mitigation strategies such as: <ul style="list-style-type: none"> ○ Enhance water treatment plant efficiency and reduce maximum effluent discharge concentration by 10%; and ○ Review water management practices to stay within assimilative capacity of the receivers; ○ Discharge in the two receivers simultaneously (Mammoth and Whale Tail South Basin) to reduce overall loading per receiver.
Level 2 (Area of concern)	<p>Difference between predicted base case values and two subsequent exceedances above Level 1 in water quality measured values in the receiver are 20% or greater AND</p> <p>Two subsequent exceedances in Level 1 water quality measured values in the receiver are between 80% and 100% of the CCME Water Quality Guidelines for the Protection of Aquatic Life criteria or site-specific water quality objectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continue Level 1 management strategy • Report results of data review to the NWB in the Annual Report, including implications on the Water management plan and the evaluation of potential mitigation strategies such as: <ul style="list-style-type: none"> ○ Enhance water treatment plant efficiency and reduce maximum effluent discharge concentration by 20%; ○ Reassess monitoring frequency needs; ○ Look at opportunity to use new treatment technologies; • Implement in-line water treatment process in the areas of concerns to reduce contaminant at the source; • Move discharge location to an approved receiver (Mammoth or Whale Tail South Basin). • Complete assessment of potential discharge in lakes D1 or D5 in case level 3 is reached, with approval from the NWB as per NIRB Project Certificate Conditions.
Level 3 (High Risk situation)	<p>Difference between predicted base case values and two subsequent exceedances in Level 2 water quality measured values in the receiver are 20% or greater, AND</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continue Level 2 management strategy. • Report results of data review in the Annual Report to the NWB including implications on the Water management plan and the evaluation of potential mitigation strategies such as: <ul style="list-style-type: none"> ○ Review overall water management strategy to stay within assimilative capacity of the receivers; ○ Implement new water treatment unit; and



Table 3: Receiver Water Quality Adaptive Management Strategy.

Adaptive Management Level	Threshold	Management Strategy
<p>Level 3 (High Risk situation)</p>	<p>Difference between predicted base case values and two subsequent exceedances in Level 2 water quality measured values in the receiver are 20% or greater, AND</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continue Level 2 management strategy. • Report results of data review in the Annual Report to the NWB including implications on the Water management plan and the evaluation of potential mitigation strategies such as: <ul style="list-style-type: none"> ◦ Review overall water management strategy to stay within assimilative capacity of the receivers; ◦ Implement new water treatment unit; and ◦ Move discharge location in an approved receiver in Lakes D1 or D5, with approval from the NWB as per NIRB Project Certificate Condition.
	<p>Two subsequent exceedances in Level 2 water quality measured values in the receiver are between 100% and 120% of the CCME Water Quality Guidelines for the Protection of Aquatic Life criteria or site-specific water quality objectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continue monitoring in the original receiver to evaluate if they recover and define threshold to restart using them.
<p>Level 4 (Emergency situation)</p>	<p>Difference between predicted base case values and two subsequent exceedances in Level 3 water quality measured values in the receiver are 20% or greater, AND Two subsequent exceedances in Level 3 water quality measured values in the receiver are above 120% of the CCME Water Quality Guidelines for the Protection of Aquatic Life criteria or site-specific water quality objectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continue Level 3 management strategy. • Report results of detailed data review in the Annual Report to the NWB, including implications on the Water management plan and the evaluation of potential mitigation strategies such as: <ul style="list-style-type: none"> ◦ Move discharge location in an approved receiver or in Lakes D1 or D5; and ◦ Suspended effluent discharge until receiver recovery. • Continue monitoring in the original receiver to evaluate if they recover and define thresholds to restart using them. • Evaluate potential new discharge location to resume operation.



Gestion adaptative

L'idée fondamentale de la gestion adaptative est de reconnaître que les projets sont dynamiques, formés d'éléments interconnectés qui évoluent constamment. Plutôt que de chercher à imposer des conditions fixes, la gestion adaptative intégrée aux autorisations reconnaît l'importance de définir des niveaux de risque, d'établir à l'avance des mesures de suivi ou d'atténuations appropriées, de collecter des données en temps réel et d'ajuster les mesures en conséquence. Il s'agit d'une approche cadrant parfaitement avec l'objectif de la réforme du régime d'autorisation visant à moduler les exigences d'autorisations en fonction du niveau de risque.

Encadrement d'un projet ou d'une activité en fonction de son risque pour l'environnement

Un projet comprend souvent plusieurs activités. Pour réaliser un projet ou une activité et savoir quel type de démarche doit être entreprise, il faut connaître le niveau de risque environnemental qui y est associé.

- Les activités présentant un risque environnemental **élevé** sont soumises à la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement](#).
- Les activités présentant un risque environnemental **modéré** sont encadrées par des [autorisations ministérielles](#).
- Les activités présentant un risque environnemental **faible** sont admissibles à une [déclaration de conformité](#) de la part de l'initiateur de projet.
- Les activités présentant un risque environnemental **négligeable** sont exemptées d'une autorisation.

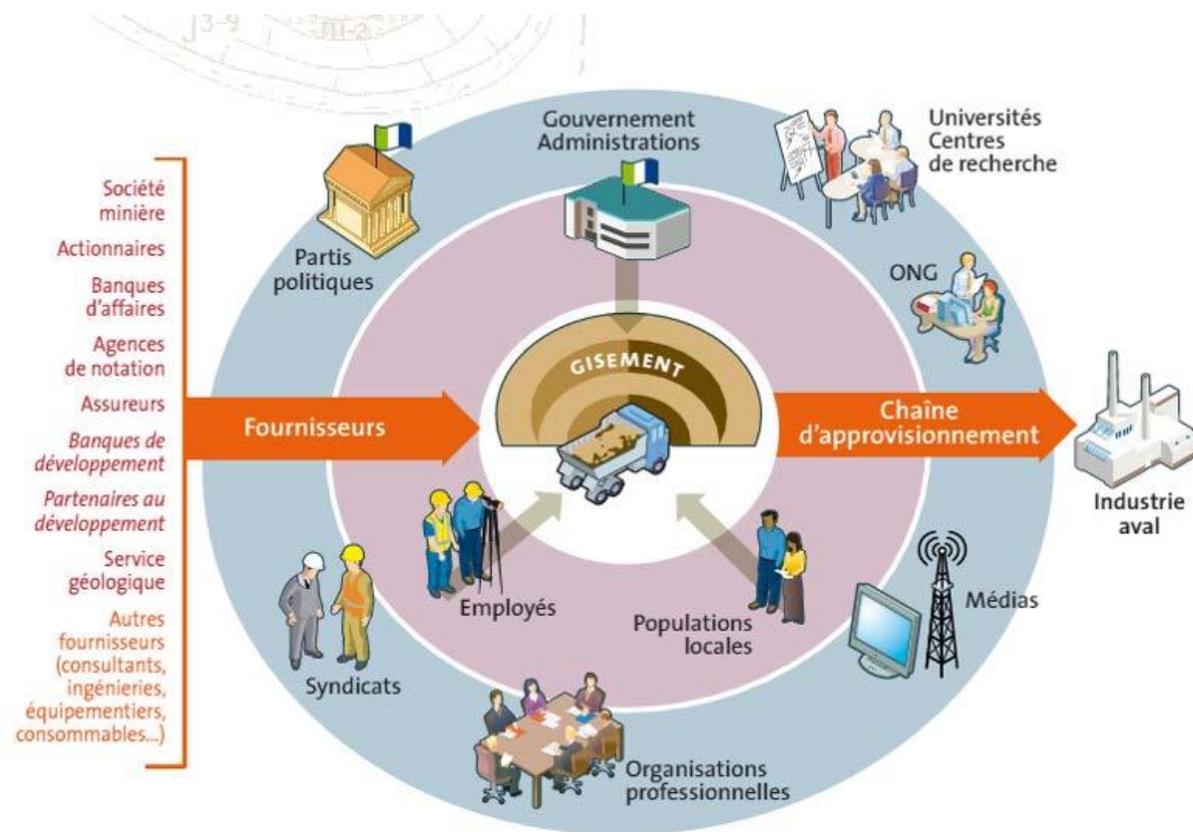


Gestion adaptative

La gestion adaptative offre aux opérations minières la capacité de s'ajuster aux changements et aux incertitudes, ce qui accroît leur flexibilité pour s'adapter à des conditions variables. Cela peut non seulement réduire les risques, mais aussi améliorer l'efficacité, la rentabilité et les relations avec les parties prenantes.

Changements potentiels

- Réponse aux fluctuations des prix des métaux
- Optimisation de la production
- Réduction des risques opérationnels
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Gestion de l'impact environnemental
- Engagement communautaire
- Amélioration de la sécurité
- Changement climatique
- Introduction de nouvelle technologie





Gestion adaptative

Proposition

- Il est donc proposé d'intégrer la gestion adaptative dans le cadre des autorisations environnementales afin qu'elles demeurent valides et applicables malgré des informations nouvelles ou changeantes, évitant de constantes demandes de modifications.
- Ainsi, plutôt que de contenir des conditions rigides applicables à un seul scénario, la gestion adaptative intégrée dans les autorisations permettrait de prévoir différents scénarios évolutifs identifiant la mesure de suivi ou d'atténuation qui serait applicable si un cas de figure particulier se matérialise.

Contexte

La modification des décrets et autorisations ministérielles résultent principalement d'un changement ayant notamment l'un des effets suivants :

- la possibilité qu'un rejet d'un contaminant dans l'environnement non visé par l'autorisation initiale ou qu'une augmentation d'un rejet déjà autorisé survienne, que ce rejet ou cette augmentation soit réel ou potentiel;
- la possibilité qu'une modification de la qualité de l'environnement survienne;
- une incompatibilité avec l'autorisation délivrée, notamment avec l'une des conditions, restrictions ou interdictions qui y sont prévues.



Gestion adaptative

Notons que la gestion adaptative est un principe qui existe déjà au fédéral dans la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). En effet, lorsque le ministre de l'Environnement autorise un projet, il peut exiger la préparation d'un plan de gestion adaptative tel que prévu à l'article 64 (4) de la LEI.

De la même manière, cette approche devrait être enchâssée à très court terme dans le REAFIE et à la prochaine occasion dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'encourager les initiateurs de projet et le MELCCFP à favoriser l'utilisation de cette approche.

Bien qu'elle exigera davantage de travail initialement pour les parties prenantes au processus de préparation et de délivrance de l'autorisation, elle permettra au final d'augmenter significativement l'agilité des autorisations et de réduire le nombre de demandes de modification.



Gestion adaptative

Un chantier qui demandera à évaluer les items suivant:

- a) Définition des notions d'« incompatibilité » et de « modification de la qualité de l'environnement » ;
- b) Définition des niveaux de risques associés au type d'autorisation;
- c) Délivrance d'autorisations qui identifient les conditions clés et mettent les bases sur l'application du *Programme de réduction des rejets industriels et l'autorisation ministérielle relative à l'exploitation d'un établissement industriel*;
- d) Délivrance d'autorisations intégrant des mesures de gestion adaptative;
- e) Déclarations de conformité mieux adaptées à la réalité de l'industrie manière;
- f) Valoriser la collaboration avec les parties prenantes.



MERCI

